

# Vers une labellisation Ramsar du Val d'Allier Bourbonnais de Vichy à Nevers (Bec d'Allier)

en tant que Zone humide d'importance internationale

Sous l'égide  
de l'UNESCO



## Le label Ramsar

- **Convention de Ramsar = Convention relative aux zones humides d'importance internationale**

Traité intergouvernemental adopté le 2 février 1971 à Ramsar, en Iran.

*L'UNESCO en est le dépositaire. Cette convention est le seul traité mondial du domaine de l'environnement qui porte sur un écosystème particulier.*

- **Objectif : « conservation et utilisation rationnelle des zones humides par des actions locales, régionales et nationales et par la coopération internationale »**
  - *A l'origine* : préservation des habitats d'oiseaux d'eau
  - *Aujourd'hui élargie* : protection de tous les **dimensions du patrimoine naturel** et intègre la **protection des valeurs sociales et culturelles** présentes sur le territoire des zones humides

### ⇒ Label international, type UNESCO

- **qui vise les zones humides d'importance majeure et permet au territoire d'être reconnu au patrimoine mondial des zones humides**
- **qui récompense et valorise les actions de gestion durable de ces zones et encourage ceux qui les mettent en œuvre à les poursuivre.**



*Vers une labellisation Ramsar du Val d'Allier Bourbonnais*

## Le label Ramsar

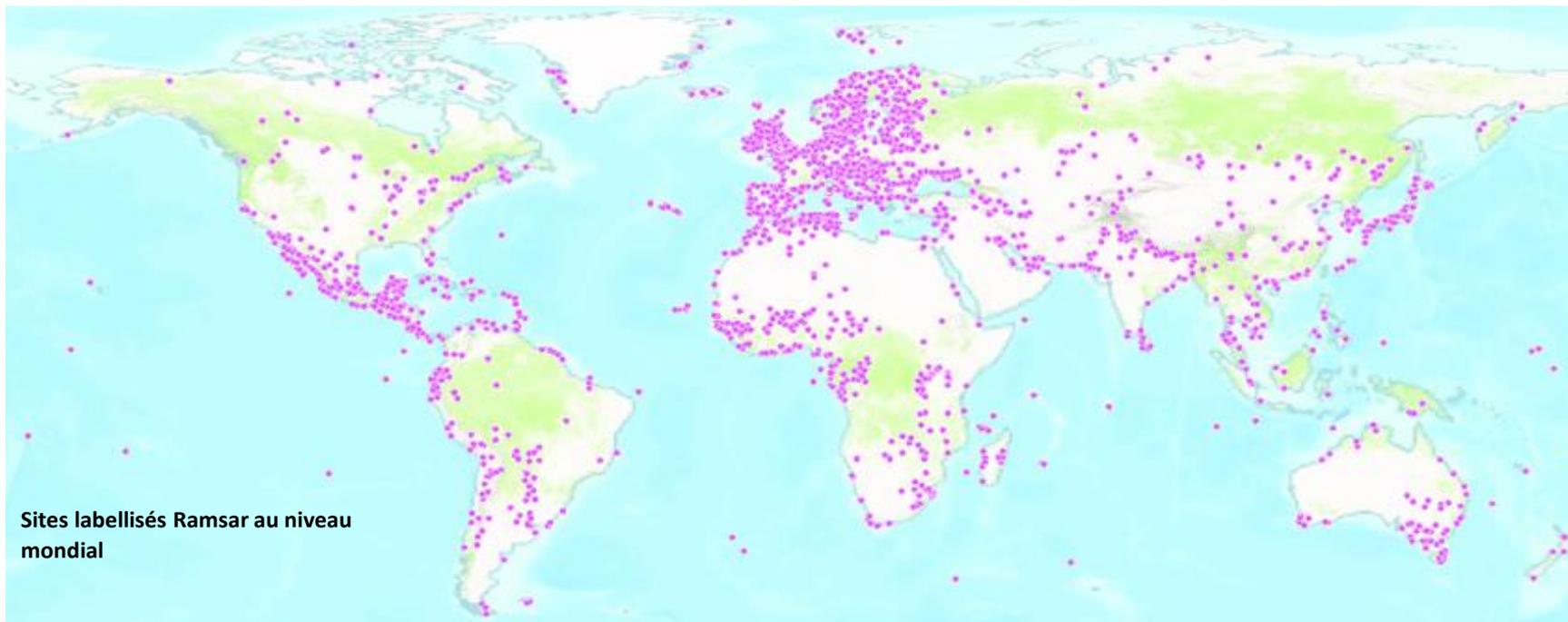
- Basé sur **9 critères** écologiques :
  - **Type de zone humide** représentative ou unique
  - Présence d'**espèces et de milieux naturels vulnérables, menacés**
  - Présence d'importantes **populations d'oiseaux d'eau**
  - Présence d'importantes **populations de poissons**
  - Présence d'importantes **populations d'autres espèces animales**
- **Démarche volontaire** des acteurs du territoire
- **Pas de réglementation spécifique** mais une **mise en vitrine au niveau international**, engagement de l'Etat et des acteurs du territoire à préserver et valoriser les atouts du site
- Opportunité de :
  - **construire un projet de territoire** autour de la **préservation et de la valorisation des patrimoines naturels et culturels** liés à la zone humide,
  - **développer des projets communs et durables** entre les acteurs



*Vers une labellisation Ramsar du Val d'Allier Bourbonnais*

## Les sites Ramsar dans le monde

- 171 pays contractants dans le monde
- 2 372 sites labellisés (207 millions d'ha)



Sites labellisés Ramsar au niveau mondial



*Vers une labellisation Ramsar du Val d'Allier Bourbonnais*

## Les sites Ramsar en France

- Traité ratifié par la France en 1986
- **49 sites labellisés Ramsar en France**, dont la baie du Mont-Saint-Michel, la Camargue, le Rhin, la vallée de la Somme...

Les 35 sites métropolitains sont aujourd'hui essentiellement localisés sur le **pourtour du territoire national**.

Excepté la Brenne, aucun site Ramsar n'a à ce jour été désigné au centre de la France.

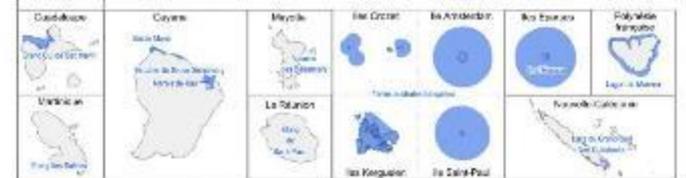
- A ce jour, **4 villes françaises** sont labellisées Ramsar.



### Zones humides d'importance internationale et Villes des zones humides au titre de la Convention de Ramsar



Sources : Inventaire national du patrimoine naturel ; pôle scientifique de la réserve naturelle nationale de Saint-Martin ; Province Sud, Nouvelle-Calédonie ; Agence française pour la biodiversité ; Conservatoire du littoral ; Cartographie : DGALN/SAGP/SDR/BCSI



## Le Val d'Allier Bourbonnais, zone humide d'importance internationale

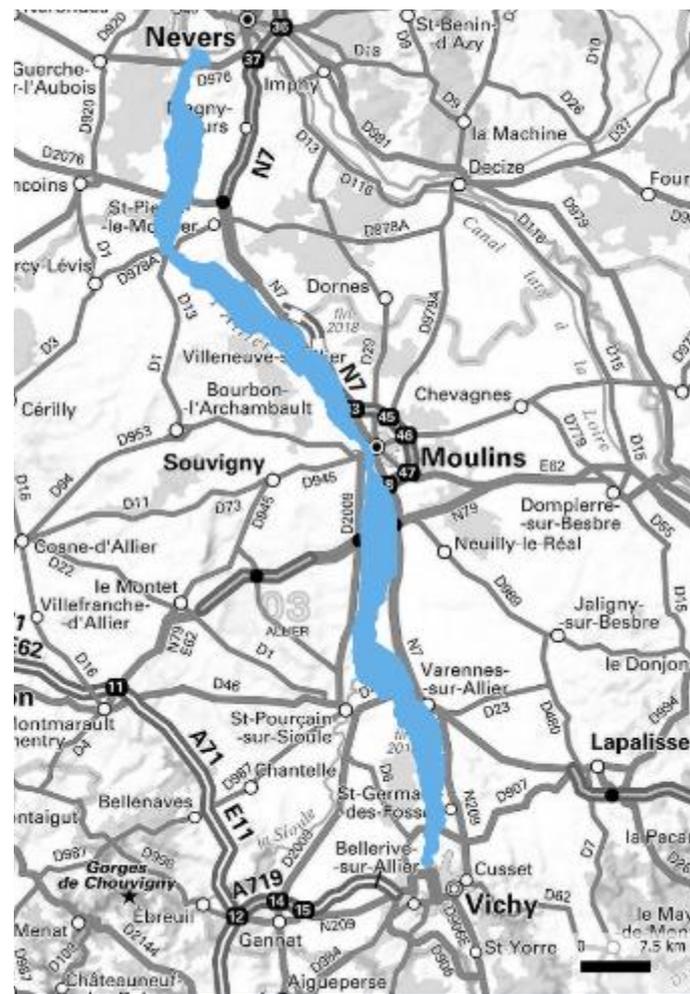
⇒ Val d'Allier de Vichy au Bec d'Allier (Nevers)

*Une des dernières grandes rivières sauvages d'Europe de l'ouest, grâce à sa dynamique fluviale préservée : vaste zone humide alluviale*

- Repéré comme zone potentielle prioritaire par le Museum d'Histoire Naturelle depuis de nombreuses années
- Répond à au moins 7 des 9 critères
  - Type de zones humides représentatives ou uniques
  - Présence d'espèces et de milieux naturels vulnérables, menacés
  - Présence d'importantes populations d'oiseaux d'eau
  - Présence d'importantes populations de poissons
  - Présence d'importantes populations d'autres espèces animales



*Périmètre proposé pour la labellisation Ramsar sur le Val d'Allier Bourbonnais*



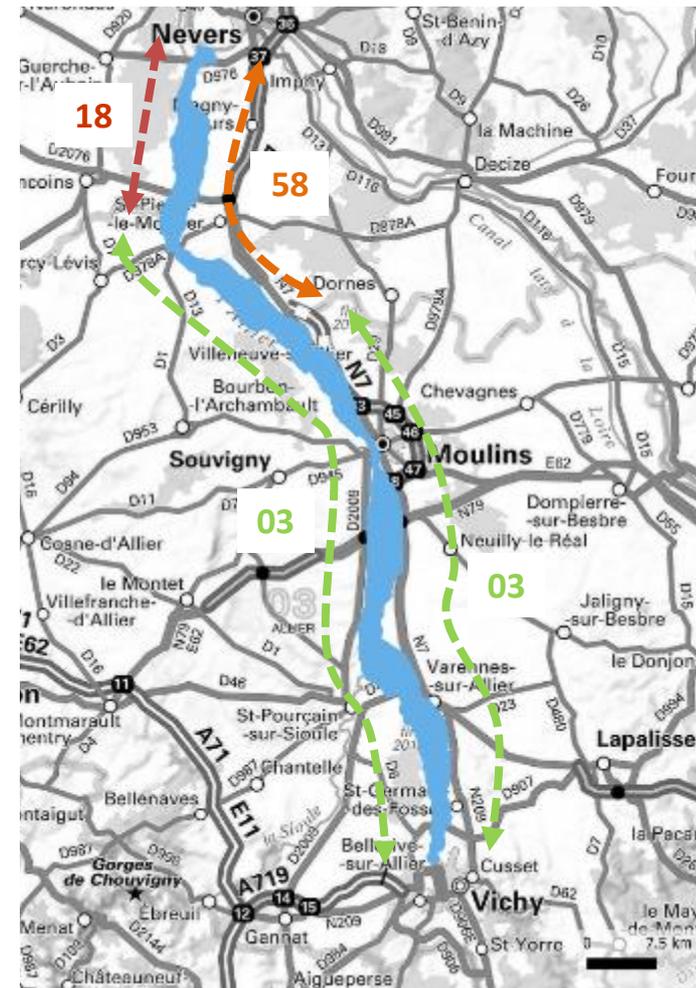
## Le Val d'Allier Bourbonnais, zone humide d'importance internationale

### ⇒ Val d'Allier de Vichy au Bec d'Allier (Nevers)

*Une des dernières grandes rivières sauvages d'Europe de l'ouest, grâce à sa dynamique fluviale préservée : vaste zone humide alluviale*

- Repéré comme zone potentielle prioritaire par le Museum d'Histoire Naturelle depuis de nombreuses années
- Répond à au moins 7 des 9 critères
  - Type de zones humides représentatives ou uniques
  - Présence d'espèces et de milieux naturels vulnérables, menacés
  - Présence d'importantes populations d'oiseaux d'eau
  - Présence d'importantes populations de poissons
  - Présence d'importantes populations d'autres espèces animales
- Périmètre proposé :
  - de Vichy au Bec d'Allier (environ 120 km de long)
    - 90-100 km sur le département 03 (Allier)
    - 30 km sur le département 58 (Nièvre)
    - 20 km sur le département 18 (Cher)
  - enveloppe des sites Natura 2000 (2-3 km de large)
    - Val d'Allier 03 (Val d'Allier Sud pour partie, Val d'Allier Nord et Val d'Allier Bourbonnais)
    - Val d'Allier 18-58 (Val d'Allier Bourguignon, Bec d'Allier et Vallées de la Loire et de l'Allier entre Mornay-sur-Allier et Neuvy-sur-Loire pour partie)

### Périmètre proposé pour la labellisation Ramsar sur le Val d'Allier Bourbonnais



## Le label Ramsar : quels atouts pour le territoire ?

Un label permettant de formuler un **projet de territoire pour préserver et valoriser les patrimoines naturels, historiques et socio-culturels du Val d'Allier et les activités socio-économiques qui y contribuent**

Un label pour **récompenser et valoriser les actions de gestion durable** et encourager ceux qui les mettent en œuvre à les poursuivre

Un label pour une **reconnaissance internationale des atouts du territoire**

Un label permettant l'inscription du val d'Allier Bourbonnais comme **territoire prioritaire pour le financement en faveur de ses patrimoines**



*Vers une labellisation Ramsar du Val d'Allier Bourbonnais*

## Le label Ramsar : quels atouts pour le territoire ?

**Pas de réglementation supplémentaire**

**mais outil pour :**

- Mieux coordonner et renforcer les **actions de préservation du patrimoine naturel**
- Impulser, coordonner des **actions de valorisation des patrimoine naturels ET des patrimoines historiques et culturels** du territoire, mettre en valeur **l'identité du territoire** liée à sa rivière mobile
- Favoriser un **développement économique durable**, notamment en matière **agricole** (valorisation des productions œuvrant pour la préservation des patrimoines naturels, paysagers, la ressource en eau), et en matière de **tourisme de nature**
- Améliorer la **notoriété et l'attractivité** du territoire à travers une **reconnaissance internationale**, améliorer son **appropriation** par les habitants
- Fédérer les **acteurs locaux** autour d'un projet collectif, Renforcer le **lien amont-aval** (03 / 58-18),
- Renforcer la **coopération**, les échanges nationaux et internationaux basés sur l'exemplarité du Val d'Allier Bourbonnais
- Rendre plus facilement le territoire éligible à des **financements spécifiques**



*Vers une labellisation Ramsar du Val d'Allier Bourbonnais*

## Quelle démarche ?

Constitution d'un dossier de candidature, destiné à être validé par le Comité Ramsar international, présenté par l'Etat français, dont :

- Un dossier argumentaire scientifique
- Un **projet de territoire**, élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs

⇒ *objectifs du projet de territoire :*

- définir les **grands engagements** sur lesquels se base la candidature
- permettre d'affirmer la **volonté collective de préserver et valoriser le patrimoine naturel, les valeurs sociales et culturelles, les enjeux socio-économiques**, liés à cette rivière dynamique et sa plaine alluviale.
- **recenser les projets en cours ou à venir** qui y contribuent
- **définir les modalités d'amélioration de la coordination** de ces initiatives

⇒ Projet élaboré par les acteurs du territoire : **Mise en place d'un comité de préfiguration**

⇒ Travaux pilotés par le CEN Allier, sous l'égide de la Préfecture et des services de la DREAL

⇒ **Projet notamment soutenu par l'Etat, la Région, les Départements de l'Allier et de la Nièvre**



*Vers une labellisation Ramsar du Val d'Allier Bourbonnais*

## Les étapes vers une labellisation

- **Juin 2019** : Lancement initié par les CEN Allier, CEN Bourgogne, CEN Centre-Val-de-Loire par courrier adressé aux :
  - **3 Préfets de Régions** (Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val-de-Loire)
  - **3 Préfets de Départements concernés** (Allier, Nièvre, Cher)
  - Copie aux Présidents des 3 Régions et 3 Départements
- **Septembre 2019** : Confirmation par les services de l'Etat et l'association Ramsar-France de l'intérêt de la démarche et de l'éligibilité potentielle du site
  - ⇒ CEN Allier désigné comme **structure coordinatrice**
  - ⇒ DREAL Auvergne-Rhône-Alpes désignée comme **DREAL coordinatrice**
- **Novembre 2019 - Septembre 2020** : Rencontres bilatérales
  - ⇒ Préfecture, Régions, Départements, Intercommunalités
  - ⇒ Chambre d'agriculture, associations...
  - ⇒ Parlementaires



⇒ *Essentiellement 03 (report rencontres 58 & 18 en raison de la crise sanitaire)*

⇒ *Soutien et intérêt exprimés des acteurs rencontrés*



*Vers une labellisation Ramsar du Val d'Allier Bourbonnais*

## Les étapes vers une labellisation

- **Automne 2020** : Présentation aux comités de pilotage des sites Natura 2000 concernés
- **4 décembre 2020** : Accueil de Jérôme BIGNON, président de Ramsar-France (ex-sénateur de la Somme) à la Préfecture de l'Allier, pour un échange avec les principaux élus du territoire
- **Décembre 20 - Janvier 21** : Lancement du Comité de préfiguration pour co-construire un projet de territoire partagé
  - ⇒ Acteurs du territoire, membres du Copil Natura 2000 ou non (comité élargi),  
Invités, via un courrier, à faire connaître :
    - Leur soutien à la démarche
    - Leur souhait de contribuer à la formulation du projet de territoire
- **2021** : Réunions du Comité de préfiguration et groupes de travail
  - Elaboration concertée du **projet de territoire**
  - Constitution du dossier de candidature, dont argumentaire scientifique
- **Fin 2021 – début 2022** : Validation du dossier par le Comité de préfiguration  
Dépôt du dossier de demande de labellisation



## Les étapes vers une labellisation

### • 2022 : Etapes d'instruction et de validation

- **Instruction régionale**, dont avis CSRPN
- **Instruction nationale** (Ministère écologie, voire autres ministères ; Assoc. Ramsar-France, Groupe nationale Zones humides), visite sur site du Muséum d'Histoire Naturelle, pour rapport au CNPN
- **Instruction au Comité Ramsar International**, avec visite potentielle d'une délégation sur site

### • 2023 : Validation de la labellisation    ⇒ *Inauguration officielle*

⇒ *Organisation de la mise en œuvre et de la coordination des actions justifiant l'obtention du label*

⇒ *Transformation du comité de préfiguration en comité de suivi*



## Les étapes vers une labellisation

Juin 2019

- **Initiation de la démarche** par courrier conjoint des CEN Allier, Bourgogne et Centre-Val-de-Loire adressé aux 3 préfets de région et 3 préfets de départements

Décembre 2019 -  
Automne 20

- **Rencontres bilatérales** avec les principaux acteurs du territoire

Automne 20

- **Présentation en Comités de pilotage Natura 2000**

4 décembre  
2020

- **Réunion des principaux élus du val d'Allier Bourbonnais** sur invitation de la Préfète de l'Allier pour présentation de la démarche en présence de Jérôme BIGNON, président de l'association Ramsar-France (ex-Sénateur de la Somme)

Décembre 20  
Janvier 2021

- **Lancement du comité de préfiguration**  
= Appel aux structures intéressés à faire
  - part de leur soutien à la démarche
  - connaître leur souhait de contribuer aux travaux d'élaboration de la candidature

2021

- **Travaux du Comité de préfiguration et animation des réunions pour :**
  - Construction concertée du projet de territoire
  - Constitution du dossier de candidature
- **Communication auprès des acteurs du territoire, du grand public**

Fin 2021

- **Validation du projet par le Comité de préfiguration**

2022

- **Dépôt du dossier auprès des services de l'Etat**
- **Instructions régionales, nationale puis internationale**

Début 2023

- **Validation de la labellisation**



*Vers une labellisation Ramsar du Val d'Allier Bourbonnais*

## ➤ Comité de pilotage Natura 2000

- Validation du principe de la candidature et de la stratégie de construction du projet
- Confirmation de la désignation de la structure coordinatrice
- Appel aux membres du Copil pour rejoindre de façon volontaire que le Comité de préfiguration
- Remarques sur le calendrier et des modalités de constitution du dossier



# Merci de votre participation



## Questions

**Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier – CEN Allier**  
Maison des associations - 03500 Châtel-de-Neuvre  
04 70 42 89 34

**Contact projet Ramsar**

**Estelle COURNEZ**, Directrice  
[estelle.cournez@espaces-naturels.fr](mailto:estelle.cournez@espaces-naturels.fr)

**Contacts Natura 2000 Val d'Allier au CEN Allier**

**Magalie RAMBOURDIN**, Chargée de missions  
[magalie.rambourdin@espaces-naturels.fr](mailto:magalie.rambourdin@espaces-naturels.fr)

**Gaëlle THEVENARD**, Chargée d'études  
[gaelle.thevenard@espaces-naturels.fr](mailto:gaelle.thevenard@espaces-naturels.fr)